CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

EULER HERMES GROUP

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 14 509 497 €. Siège social : 1, place des Saisons, 92048 Paris la Défense Cedex. 552 040 594 R.C.S. Nanterre.

Assemblée générale mixte du 27 mai 2015.

Avis de convocation.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société Euler Hermès Group sont informés qu'une Assemblée Générale Mixte se tiendra le mercredi 27 mai 2015 à 10 heures à l'Auditorium de la Tour First – 1, Place des Saisons 92048 Paris La Défense Cedex, à l'effet de délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour.

À caractère ordinaire.

- 1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014, approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement,
- 2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014,
- 3. Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende,
- 4. Ajustement de la réserve pour actions propres,
- 5. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés et constat de l'absence de convention nouvelle,
- 6. Renouvellement de Monsieur Clement Booth en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
- 7. Renouvellement de Monsieur Philippe Carli en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
- 8. Nomination de Madame Maria Garaña en remplacement de Monsieur Robert Hudry en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
- 9. Nomination de Monsieur Axel Theis en remplacement de Monsieur Yves Mansion en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
- 10. Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à Monsieur Wilfried Verstraete, Président du Directoire,
- 11. Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à Monsieur Gerd-Uwe Baden, Monsieur Frédéric Bizière, Madame Clarisse Kopff, Monsieur Dirk Oevermann et Monsieur Paul Overeem, membres du Directoire,
- 12. Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce.

À caractère extraordinaire.

- 13. Modification de l'article 3 des statuts,
- 14. Mise en harmonie des statuts de la Société,
- 15. Pouvoirs pour les formalités.

Les projets de résolutions qui seront soumis au vote de l'Assemblée Générale figurent dans l'avis de réunion publié au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* du 20 avril 2015, bulletin N°47.

A) Formalités préalables à effectuer pour participer à l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires de la Société quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut aussi se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix (article L.225-106 du Code de commerce).

Conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, il est justifié du droit de participer à l'Assemblée Générale par l'inscription des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte (en application du septième alinéa de l'article L.228-1 du Code de commerce), au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le lundi 25 mai 2015, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société (ou son mandataire), soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par les intermédiaires financiers est constatée par une attestation de participation délivrée par ces derniers (ou le cas échéant par voie électronique) dans les conditions prévues à l'article R.225-85 du Code de commerce (avec renvoi de l'article R.225-61 du même code), en annexe :

- du formulaire de vote à distance ;
- de la procuration de vote;
- de la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation de participation est également délivrée à l'actionnaire au porteur souhaitant participer physiquement à l'Assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission au deuxième jour ouvré précédent l'Assemblée, soit le lundi 25 mai 2015, à zéro heure, heure de Paris.

B) Mode de participation à l'Assemblée Générale.

1. Participation physique

Les actionnaires désirant assister physiquement à l'Assemblée Générale pourront demander une carte d'admission de la façon suivante :

- **pour l'actionnaire nominatif**: se présenter le jour de l'Assemblée directement au guichet spécialement prévu à cet effet muni d'une pièce d'identité ou demander une carte d'admission à BNP PARIBAS Securities Services CTS Assemblées Générales Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère 93761 Pantin Cedex.
- pour l'actionnaire au porteur : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres, qu'une carte d'admission lui soit adressée.
- 2. Vote par correspondance ou par procuration

Les actionnaires n'assistant pas personnellement à cette Assemblée et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée, à leur conjoint ou partenaire avec lequel ils ont conclu un pacte civil de solidarité ou à une autre personne pourront :

- pour l'actionnaire nominatif : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui lui sera adressé avec la convocation, à l'adresse suivante : BNP PARIBAS Securities Services CTS Assemblées Générales Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère 93761 Pantin Cedex.
- —pour l'actionnaire au porteur : demander ce formulaire auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres, à compter de la date de convocation de l'Assemblée.

Ce formulaire pourra également être téléchargé sur le site internet de la Société à compter du vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée (http://www.eulerhermes.com/informations-financieres/actionnaires/pages/assemblees-generales.aspx).

Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration devra être accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier et renvoyé à l'adresse suivante : BNP PARIBAS Securities Services - CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par la Société ou le service Assemblées Générales de BNP PARIBAS Securities Services, au plus tard le mardi 26 mai 2015.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

- pour les actionnaires au nominatif pur : en envoyant un email revêtu d'une signature électronique obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité à l'adresse électronique suivante : paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com en précisant le nom de la Société concernée, la date de l'Assemblée, leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant auprès de BNP PARIBAS Securities Services ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire désigné ou révoqué ;
- pour les actionnaires au nominatif administré ou au porteur : en envoyant un email revêtu d'une signature électronique obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité à l'adresse électronique suivante : paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com en précisant le nom de la Société concernée, la date de l'Assemblée, leurs nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ; puis, en demandant à leur intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres d'envoyer une confirmation écrite à BNP PARIBAS Securities Services CTS Assemblées Générales Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère 93761 Pantin Cedex.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'Assemblée, soit le mardi 26 mai 2015, à 15h00 (heure de Paris). Les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie papier devront être réceptionnées au plus tard le mardi 26 mai 2015.

Par ailleurs, seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

C) Questions écrites par les actionnaires.

Conformément à l'article R.225.84 du Code de commerce, chaque actionnaire a la faculté d'adresser au président du Directoire les questions écrites de son choix

Les questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, accompagnés d'une attestation d'inscription en compte, à l'adresse suivante EULER HERMES GROUP Direction juridique, 1, Place des Saisons – 92048 PARIS LA DEFENSE.

Elles peuvent également être transmises par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante : assembleegenerale@eulerhermes.com.

Cet envoi doit être réalisé au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le jeudi 21 mai 2015.

D) Droit de communication des actionnaires.

Tous les documents et informations prévues à l'article R.225-73-1 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site de la Société : www.eulerhermes.com à compter du vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée, soit le mercredi 6 mai 2015 au plus tard.

Les actionnaires pourront se procurer, dans les délais légaux, les documents prévus aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce par demande adressée à BNP PARIBAS Securities Services – CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

1501823